



Compte rendu du conseil municipal du 20 juin 2007

Présents : ADELL JM – BARDOU G - BEDOS D – CAZENAVE M - GUILHAUMON JM – MARTIN R – MARTIN S - PIOCH JL – RAMANITRA-BOUSQUET A

Absents excusés :

ASTRUC B – BOUSQUET G - CARRIERE C

Absents : DESSALLES M – GOUTY M - RIPOLL M

Monsieur le Maire soumet au vote les comptes rendus des conseils du 21 mars et 5 avril 2007. Le conseil municipal à l'unanimité les adopte.

Monsieur le Maire dit au conseil que la réunion publique aura lieu le vendredi 29 juin 2007 à 18 h et l'inauguration de la station d'épuration le vendredi 6 juin 2007 à 18 h.

Monsieur le Maire donne lecture de deux arrêtés : l'un concernant l'embauche de Madame Carol Béatrice pour remplacer Mademoiselle Sabine Soler en maladie et l'autre concernant l'interdiction de dépôts de déchets sur le territoire de la commune, terrains publics et privés sans autorisation préalable (arrêté établi par Monsieur Raymond Martin en collaboration avec le SICTOM).

I – ANNULATION MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire dit au conseil municipal que OMLB, cabinet d'architecture à Boujan-Sur- Libron, avait été choisi pour la maîtrise d'œuvre du restaurant scolaire (délibération du 12 avril 2006). Suite à l'acquisition du terrain à Monsieur Donnaïeu en avril 2007, le projet de restaurant scolaire a été modifié en groupe scolaire.

Il propose au conseil d'annuler l'appel d'offres pour le restaurant scolaire et de procéder à un nouvel appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre du groupe scolaire

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la proposition de Monsieur le Maire.

II – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE RENFORCEMENT DES RESEAUX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que quatre entreprises ont présentées leurs offres pour le renforcement du réseau électrique : Chemin de Saint-Saturnin, Chemin de Caux Vieux, Chemin du Stade, Rue des Ecoles, Traversée du Village, Rue Pioch Rastel, Chemin des Ecoles. Ce sont : Société DIAZELEC de Fabrègues : Montant : 166 737.18 € TTC, Société SLA de Lodève : Montant : 159 497.83 € TTC, Société ALLEZ de Pézenas : Montant : 148 276.01 € TTC, Société MCE de Saint-Martin de Londres : Montant : 173 976.55 € TTC. Il propose de choisir la société ALLEZ.

Il précise que la demande de subvention a été effectuée au conseil général mais l'accord de subvention ne sera adressé à la commune qu'en octobre 2007, les travaux commenceront après réception de cette notification.

Le conseil municipal à l'unanimité choisit l'entreprise ALLEZ.

III – TRAVAUX DE RENOVATION DES TOILETTES MUNICIPALES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient d'effectuer des travaux de rénovation des toilettes municipales situées sous le café. Il présente 2 devis : Entreprise Kohout Stéphane : montant TTC : 5 586.90 €, Entreprise Guardiola : montant TTC : 5 068.75 €

Le conseil municipal à l'unanimité choisit l'entreprise Guardiola Philippe.

IV – EMBAUCHE DE JEUNES POUR L'ETE

Monsieur le Maire dit que cette année les candidatures ont été nombreuses. Pour satisfaire toutes les demandes (14 au total), il propose l'embauche pour 3 semaines au lieu d'un mois, à raison de 20 h par semaine : 1 en juin du 18 juin au 13 juillet 2007 pour le relevé de compteurs d'eau, 5 en juillet du 2 au 20 juillet 2007, 4 autres du 23 juillet au 10 août 2007, 4 autres pour 20 h par semaine du 13 août 2007 au 31 août 2007.

Le conseil municipal adopte ces embauches à l'unanimité.

V – PRIME EXCEPTIONNELLE POUR UN AGENT

Monsieur le Maire explique au conseil que suite à une erreur d'avancement de grade pour un agent en 2003, il convient de lui verser une prime exceptionnelle de 300 € pour régularisation.

Le conseil municipal accorde à l'unanimité cette prime.

VI – DM : emprunt 2005

Monsieur Bedos informe le conseil que sur la demande de la perception, il convient de régulariser les emprunts 2005. Pour cela il convient d'effectuer une DM sur le budget communal. Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette DM.

VII – CONTRAT PROM'AMBIANCE : brasucade du 13 juillet 2007

Monsieur le Maire présente le contrat de Prom'Ambiance pour la brasucade du 13 juillet 2007 : montant 550 €. Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

VIII – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASN

Monsieur le Maire dit au conseil municipal que l'Association Sportive Neffiessoise avec l'école de foot de Roujan a organisé un stage de foot pendant les vacances de Pâques : 7 enfants de Neffiès ont participé à ce stage : coût 30 € par enfant. Il propose de verser une subvention exceptionnelle de 210 € à l'ASN. Le conseil municipal accorde cette subvention.

IX – DEMANDE D'EMPLACEMENT D'UNE TERRASSE SUR LE DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire dit que le cafetier souhaite installer une terrasse sur la place Paul Gauffre, devant le café et demande l'avis au conseil. Il présente au conseil municipal le plan de terrasse effectué par Monsieur Sérafini. La commune autorisera l'installation par arrêté municipal.

Monsieur Stéphane Martin dit que l'on pourrait donner une autorisation limitée dans le temps, pour la saison 2007. Le conseil municipal à l'unanimité autorise l'installation de la terrasse pour la saison 2007.

X – PROJET VITICOLE

Monsieur le Maire rappelle au conseil la demande de Monsieur d'Aboville d'installer une cave viticole sur la commune de Caux, en limite de la commune de Neffiès. Un courrier a été fait à Monsieur d'Aboville lui précisant la mise en souterrain obligatoire des branchements EDF et France Télécom, et le respect de la réglementation en vigueur concernant les rejets viticoles. Monsieur d'Aboville est venu le rencontrer à nouveau pour lui demander un certificat administratif comme celui établi par la commune de Fontès, stipulant le non-refus de projet de cave. Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

XI - QUESTIONS DIVERSES

1) Nouveau projet du centre du village

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet détaillé de Monsieur Nebout Régis, Architecte, concernant la mise en valeur des espaces publics du centre historique de Neffiès pour approbation. Il précise que l'acquisition de la maison et du terrain à Madame Cavallier est en cours de négociation. Monsieur Gouin a fait don de son terrain à la commune, et souhaite un accès à l'espace public. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce projet.

2) Projet de plan de prévention des risques d'inondation de la Peyne et de ses affluents

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de plan de prévention des risques d'inondation de la Peyne et de ses affluents. Monsieur Bardou dit qu'une réunion publique sera programmée pour la présentation de ce projet. Il propose aux conseillers de venir consulter le dossier en mairie.

XII - INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe le conseil que l'informatisation de l'école a été effectuée par Monsieur Barthe Alain (connexion internet dans les classes, achat d'ordinateur).

Monsieur le Maire dit qu'il a reçu un courrier de la Préfecture lui demandant s'il souhaitait faire un recensement complémentaire. Monsieur le Maire propose au conseil de le faire plutôt dans un an lorsque tous les lotissements seront terminés. Le conseil municipal approuve cette décision.

Monsieur le Maire informe le conseil que la communauté de communes n'a pas donné suite à la ZAE de Roujan faute de moyens financiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.